



Semaine du 3 mars au 9 mars 2008 n° **205**

Sommaire

- **Chômage** : difficile au gouvernement de cacher la hausse
- **Précarité** : un pied dans l'emploi, un pied dans le chômage
- **Alcatel-Lucent** : rassemblement en IDF pour les salaires
- **Snecma** : plusieurs centaines de salariés manifestent pour le pouvoir d'achat
- **Fonctionnaires** : la CGT Finances appelle à la grève le 27 mars
- **Collèges-lycées** : une intersyndicale appelle à la grève le 18 mars
- **France Télévision** : la suppression de la pub pourrait provoquer 1 000 suppressions de postes
- **Négociation sur la représentativité syndicale** : la fermeté syndicale impose des reculs au Medef
- **Hôpitaux** : pour la FHF « il faudrait supprimer 20 000 emplois » pour équilibrer les budgets
- **Sondage** : 56 % des Français estiment que le système de santé est inégalitaire
- **Médecine du travail**: le CES adopte un avis pour une réforme urgente
- **Suicide chez BNP Paribas** : pourquoi Daniel est-il mort ?
- **Consommation** : en finir avec l'opacité des prix
- **Résultats de GDF** : un hold-up sur le pouvoir d'achat des familles
- **Saint-Nazaire** : la CGT apprécie le jugement sur la passerelle du Queen-Marie 2
- **Salariés mariés ou pacés** : la Halde recommande l'égalité de traitement
- **Élus locaux** : 51 % de maires pensent que la situation de la pauvreté s'est aggravée
- **Monsanto** : la multinationale qui vous veut du bien

Édito

Le silence est d'or et la chape est de... plomb

Le syndicat patronal de la métallurgie a déniché la pierre philosophale. Quand tant d'alchimistes s'y sont cassés les dents, l'UIMM vient tout simplement de transformer une chape de plomb en or, avec la prime de départ accordée à l'ancien président de l'UIMM. Denis Gautier-Sauvagnac, a négocié une indemnité de départ de 1,5 million d'euros et la prise en charge financière par l'organisation patronale des conséquences de l'affaire des retraits suspects de fonds. L'UIMM a confirmé qu'« une transaction a été signée début décembre 2007 pour mettre fin à des différends existant entre les parties ». Selon une source proche du dossier citée par l'AFP, ces accords, négociés avec Michel de Virville, mandaté par le bureau de l'Union patronale, auraient pour objectif de s'assurer le silence de M. Gautier-Sauvagnac dans le dossier, pour lequel il a été mis en examen le 15 janvier, notamment pour « abus de confiance ». Quelque 19 millions d'euros ont au total été retirés entre 2000 et 2007 sous son autorité. Pour la CGT, cette information publiée par l'hebdomadaire Marianne « confirme que l'affaire ne se réduit pas à de quelconques délicatesses personnelles, mais relève d'un système opaque mis en place par l'organisation patronale. Les chômeurs dont les droits ont été sans cesse rabetés sous la pression de M. Gautier-Sauvagnac apprécieront sans doute le niveau de ces privilèges personnels. Il est surprenant d'apprendre qu'un responsable patronal mis en cause pour abus de confiance, travail dissimulé, recel d'abus de confiance se voit attribuer une indemnité équivalente à 1 250 SMIC mensuel pour bons et loyaux services, et que ce même responsable va demeurer

influent et présent parmi les négociateurs et représentants du Medef au Conseil Économique et Social jusqu'en janvier 2009. La CGT s'indigne et condamne de telles pratiques qui discréditent encore un peu plus le camp patronal au moment où celui-ci s'efforce d'alimenter la suspicion sur la gestion des syndicats de salariés et d'entretenir le statu-quo



sur la représentativité des organisations patronales ». Dans cette affaire très gênante pour le patronat, le Medef a cru bon de faire porter un intolérable soupçon sur les organisations syndicales pour tenter de mouiller tout le monde. Pris la main dans le sac, le patronat voudrait maintenant jouer les chevaliers blancs et met en question dans les négociations sur la représentativité syndicale, le financement des organisations syndicales. Pour la CGT qui tient 72 % de ses recettes des syndiqués (chiffres 2006), la garantie de l'indépendance réside justement dans un financement par les cotisations. Que les syndicats soient aussi indemnisés et aidés pour les missions d'intérêt public qu'ils accomplissent dans toutes les instances et organismes où ils siègent est normal. Ces aides font déjà l'objet de contrôles officiels par les Affaires sociales et la Cour des Comptes. La CGT « réitère sa proposition d'instaurer l'obligation aux entreprises de publier à leur bilan social l'intégralité des moyens qu'elles octroient, tant aux organisations syndicales de salariés qu'aux organisations professionnelles d'employeur ». Que le Medef fasse donc le ménage sur son palier et cesse de considérer que les relations sociales réclament autant d'opacité et de secret que les affaires. Puisque argent il y a, qu'il le mette sur la table pour « fluidifier » les négociations salariales. Beaucoup d'entre elles marquent le pas et dans nombre d'entreprises, c'est par la grève que les salariés décident d'aller chercher des augmentations de salaires et la reconnaissance de leurs qualifications et responsa-

bilités. Le problème, c'est que le gouvernement ne l'y incite pas. Il est même en train de préparer de nouveaux avantages fiscaux aux employeurs pour les inciter à verser des primes d'intéressement à leurs salariés, alors que les entreprises font face à des demandes pressantes sur les salaires. Il s'agit là d'un véritable dévoiement des revendications salariales.

Chômage

Difficile au gouvernement de cacher la hausse

Après quatre mois de baisse consécutive, le nombre de chômeurs recensés par l'ANPE a connu une hausse de 0,7 % en janvier, alimenté par les fins de CDD et d'intérim, a indiqué jeudi le ministère de l'Emploi, qui juge néanmoins le marché de l'emploi toujours « bien orienté ». Les Français semblent en revanche plus pessimistes en février sur les perspectives d'évolution du chômage, selon l'indicateur Insee de la confiance des ménages, publié également jeudi 28 février. Si l'on prend en compte les personnes déclarant un petit boulot en plus de leur recherche d'emploi (catégories 1 + 6), dont le nombre est en plein essor depuis dix ans, le regain d'inscriptions à l'ANPE observé en janvier a atteint + 1,4 % à 2 379 millions. Le nombre de chômeurs inscrits en catégorie 1 a augmenté de 0,7 % (+13 200) à 1 910 500 en janvier, en données corrigées des variations saisonnières.



Précarité

Un pied dans l'emploi, un pied dans le chômage

Un tiers des personnes inscrites à l'ANPE fin 2006, soit 1,1 million de salariés, exerçaient une activité réduite, la plus souvent peu ou non qualifiée, précaire (CDD, intérim, saisonnier) et de courte durée, selon une étude publiée par le ministère de l'Emploi (Dares). « Cette augmentation continue reflète probablement l'évolution structurelle d'un marché du travail de plus en plus flexible », constate l'étude. Au total, le



nombre d'heures déclarées sur l'année 2006 par des chômeurs en activité réduite a correspondu au travail de 800 000 personnes à temps plein. Les gains mensuels tirés d'une activité réduite s'élevaient à 1 076 euros en moyenne, mais un peu moins (769 euros) pour ceux qui cumulaient leur allocation chômage avec ce revenu d'activité.

Alcatel-Lucent

Rassemblement en IDF pour les salaires

Une centaine de salariés d'Alcatel-Lucent, de source syndicale, se sont rassemblés jeudi devant le site de Vélizy (Yvelines) contre une « baisse de leur pouvoir d'achat » et le fait que la direction « bâcle » selon eux les négociations salariales après les plans sociaux. L'équipementier en télécoms a annoncé le 1^{er} février la suppression d'environ 400 emplois sur 11 700 en France, sous la forme de départs volontaires, après 1 468 suppressions annoncées en février 2007. A Vélizy, où quelque 250 postes doivent disparaître selon le plan social de 2008, un débrayage avait déjà eu lieu le 21 février pour les salariés. A l'appel de la CGT, la CFDT, de la CFE-CGC, de la CFTC, les salariés ont réclamé jeudi « mieux qu'une augmentation de 1,5 % pour un salarié qui fait correctement son travail ». La direction propose une augmentation moyenne des salaires de 2,5 %, mais ce chiffre cache de « fortes disparités », selon les syndicats, qui dénoncent « l'individualisation » des rémunérations.



Snecma

Plusieurs centaines de salariés manifestent pour le pouvoir d'achat

Un millier de salariés de Snecma (groupe Safran), en grève depuis plusieurs jours pour une augmentation du pouvoir d'achat, ont manifesté mercredi 27 février sur le site de Villaroche (Seine-et-Marne). Les syndicats, qui contestent un accord salarial signé le 14 février par les seules CFTC et CFE-CGC, devaient être reçus séparément par la direction mercredi après-midi au siège à Courcouronnes (Essonne). L'accord comprend pour 2008 une augmentation globale de la masse salariale de 3,3 % (augmentations générales et individuelles), 7 % du salaire annuel versé en plus au titre de l'intéressement, 0,5 % du salaire annuel en



supplément d'intéressement avec un minimum de 170 euros net, et 4,4 % du salaire annuel au titre de la participation, selon la direction. La CGT demande notamment « 150 euros par mois en plus de la politique salariale » pour les salariés de Gennevilliers qui en sont à leur 10^e jour de grève. Chez Snecma Services (maintenance, réparation et support), des actions pour le pouvoir d'achat ont également lieu depuis plusieurs semaines sur le site de Saint-Quentin-en-Yvelines (Yvelines), a indiqué la CGT qui a annoncé pour jeudi le blocage des accès du centre aux camions de transports.

Fonctionnaires

La CGT ne signe pas l'accord sur les salaires

La première organisation syndicale de la Fonction publique (UGFF-CGT) a annoncé mardi qu'elle ne sera signataire d'aucun des volets de l'accord sur les salaires et le pouvoir d'achat proposé par le ministère du Budget et de la Fonction publique, estimant les mesures proposées « insuffisantes », « voire dangereuses ». Au final, aucun syndicat de fonctionnaires n'a signé le volet prévoyant une revalorisation du point d'indice (0,5 % au 1^{er} mars et + 0,3 % au 1^{er} octobre) qui « reste bien en dessous de l'inflation minimum prévue (1,6 %) », souligne-t-elle dans un communiqué. Pour la CGT, « la question du pouvoir d'achat reste une préoccupation majeure » et « la poursuite de la mobilisation s'impose » en matière de salaires. Son communiqué note toutefois « quelques avancées » obtenues selon elle grâce à la mobilisation des fonctionnaires, comme le principe de négociations annuelles, « la valeur du point remise au centre des débats », et « la reconstruction complète des grilles indiciaires ».



Fusion Impôts-trésoreries

La CGT Finances appelle à la grève le 27 mars

La fédération CGT des Finances, et ses syndicats des impôts et du trésor, ont appelé mardi à une journée de grève le 27 mars dans toutes les trésoreries et les centres des impôts, pour protester contre la fusion des directions générales des impôts et de la comptabilité publique. Cette future administration regroupera 130 000 agents (76 000 de la DGI, 54 000 de la DGCP). Le ministre, Eric Woerth avait invité mardi les organisations syndicales à se prononcer sur la première phase de la création de la direction générale des finances publiques, et notamment sur « les mesures d'accompagnement pour les personnels » dans le cadre de la



réforme. Pour la CGT, « le champ de la négociation ne saurait se cantonner aux seules mesures d'accompagnement », et « l'avenir des missions de service public, leur implantation dans les territoires, le niveau et la nature des emplois sont aussi des enjeux de négociations ». La CGT dénonce notamment « des discussions alibi pour rendre plus présentable un volet social financé par les suppressions d'emplois contenus dans la fusion », et estime que le ministre n'a apporté « aucune garantie sérieuse quant à une réelle amélioration du service public fiscal, économique et financier apporté par cette fusion ».

Collèges-lycées

Une intersyndicale appelle à la grève le 18 mars

Une intersyndicale du second degré (CGT, FSU, FO et Sud) a lancé mardi un mot d'ordre de grève pour le mardi 18 mars afin de protester contre le rapport Pochard sur la condition enseignante, les restrictions budgétaires et la réforme de l'enseignement professionnel. Les organisations ont « rappelé leur attachement aux trois voies distinctes de formation, générale, technologique, et professionnelle et leur refus de la généralisation des baccalauréats professionnels en trois ans ».



France Télévision

La suppression de la pub pourrait provoquer 1 000 suppressions de postes

La réforme de France Télévisions liée à la suppression de la publicité en 2009 pourrait entraîner le départ de 1 000 salariés, selon des sources proches du dossier. Un conseil d'administration extraordinaire s'est tenu mercredi soir à France Télévisions autour du PDG du groupe, Patrick de Carolis. Des sources proches du dossier, M. de Carolis y aurait évoqué « une réflexion du gouvernement sur la possibilité de fusionner des services ou des chaînes et le départ de 1 000 personnes du groupe », qui en compte 11 000. Le Premier ministre François Fillon a vivement démenti sur France 3 cette éventualité : « c'est complètement fantaisiste, c'est ridicule, c'est grotes-



que ». « Pas de suppression d'emploi, pas question de modifier le périmètre de la télé publique : c'est un engagement solennel qui a été pris par le président de la République et je peux vous assurer que nous aurons à cœur de le faire respecter », a-t-il déclaré. Jeudi, l'intersyndicale de France Télévisions a été reçue par M. de Carolis. Interrogé par l'AFP, son porte-parole, Jean-François Téaldi (SNJ-CGT) a indiqué que le PDG, questionné sur d'éventuelles suppressions d'emplois, avait répondu : « nous ne sommes pas dans cet état d'esprit, on doit pouvoir réorganiser autrement et jouer sur la mobilité pour ne pas en arriver là ».

Négociation sur la représentativité syndicale

La fermeté syndicale impose des reculs au Medef

La séance du 28 février de la négociation nationale interprofessionnelle pour la réforme de la représentativité a effectué une première approche écrite de l'évolution des critères de représentativité des syndicats. La CGT a acté positivement la proposition patronale de la lier à la recherche d'un « renforcement de la légitimité des accords ». C'est en effet le cœur du dossier : faire reposer la validation des accords sur des signatures syndicales représentatives d'une majorité de salariés. En second lieu, les critères proposés dans le projet de texte patronal incluent l'audience aux élections professionnelles, celle-ci étant fondée sur les élections des délégués du personnel à l'entreprise et leur compilation au niveau des branches ainsi qu'au niveau national. Sur cette base, la CGT a pu avancer ses propres propositions – présentées dans un document d'ensemble remis la veille aux négociateurs – comme des enrichissements du texte. Elle a notamment demandé que celui-ci précise les liens entre les critères de représentativité et les droits qui en découlent pour les syndicats : création de la section d'entreprise, désignation du délégué syndical, participation aux élections professionnelles, participation à la négociation et contribution à la validation des accords. En fin de réunion, le patronat a accepté d'intégrer cette demande. Néanmoins, d'autres points ont fait l'objet d'une ferme opposition de la CGT, comme des autres confédérations. Il en est ainsi de l'idée d'exprimer l'audience élective des syndicats par rapport au nombre de salariés inscrits et non de voix exprimées (règle qui n'est appliquée nulle part ailleurs) et de l'ouverture du premier tour des élections professionnelles d'entreprises aux candidats non présentés par des syndicats. Il s'agit là d'une question essentielle, préfigurant la volonté patronale de se passer des syndicats représentatifs pour mener la négociation collective. Ce sera certainement un des points d'achoppement de la prochaine séance du 6 mars. Celle-ci aura notamment à examiner les règles de validation des accords.



Hôpitaux

Pour la FHF, « il faudrait supprimer 20 000 emplois » pour équilibrer les budgets

« Le gouvernement nous accule aux déficits et s'il voulait vraiment qu'on équilibre nos budgets, il faudrait supprimer 20 000 emplois » dans les hôpitaux, a estimé jeudi 28 le délégué général de la Fédération hospitalière de France (FHF) Gérard Vincent. « Nous commençons



l'année avec une impasse budgétaire de 900 millions d'euros. Je ne dis pas qu'il faut supprimer des emplois mais je dis qu'il n'y a pas d'autres solutions objectivement pour équilibrer les budgets », a-t-il ajouté.

Sondage

56 % des Français estiment que le système de santé est inégalitaire

Quelque 56 % des Français estiment que leur système de santé ne « permet pas à tous les habitants du pays de bénéficier de la même qualité des soins », selon un sondage réalisé par LH2 pour le CISS, un collectif de 27 associations d'usagers de la santé et de



malades. Pour remédier aux problèmes de démographie médicale, 75 % sont d'accord avec l'idée d'« obliger les médecins à s'installer dans les régions dans lesquelles il y a des manques » et 96 % estiment qu'il faut « former plus de médecins ».

Médecine du travail

Le CES adopte un avis pour une réforme urgente

Le Conseil économique et social (CES) a adopté mercredi un avis préconisant une série de mesures urgentes pour réformer la médecine du travail, en proposant notamment de confier la gouvernance du système à la sécurité sociale. Sur 179 votants, 156 ont voté « pour », et 23 se sont abstenus (groupe de la CGT-FO, groupe de l'artisanat). Dans cet avis, le CES estime que la médecine du travail est dans une situation « critique » et nécessite « une réforme urgente » pour répondre aux nombreux enjeux liés à la santé des salariés. Le Conseil suggère notamment de confier la gouvernance de la médecine du travail à la Caisse nationale d'assurance maladie (CNAM), accompagnée au niveau local par les Comités régionaux de préventions des risques professionnels. Il propose aussi de conserver un financement assis sur des cotisations des employeurs, mais qui serait déconnecté du nombre de visites effectuées par le médecin, en s'inspirant peut-être du modèle de la Mutuelle sociale agricole, basé sur une cotisation patronale au taux unifié. Pour le CES, le médecin du travail doit pouvoir développer une « culture de la prévention », en augmentant son temps d'action en milieu de travail. Il doit aussi avoir un « devoir de saisine » en cas de risques avérés, et que ses préconisations fassent l'objet d'une réponse écrite de l'employeur.



Suicide chez BNP Paribas

Pourquoi Daniel est-il mort ?

Un Conseiller en patrimoine financier s'est donné la mort le lundi 21 janvier, le jour où les bourses mondiales s'écroulaient, dans son Agence BNP Paribas, à l'âge de 45 ans. Il laisse une veuve et deux enfants. Quelques jours auparavant il avait été convoqué à un entretien avec la direction de son groupe. Selon ses proches il lui aurait été indiqué qu'il n'avait pas atteint certains de ses objectifs, en particulier en matière de placement de produits financiers. Il aurait objecté que la conjoncture boursière lui commandait d'être prudent en la matière. La direction aurait évoqué sa mutation. Voici un extrait de ce qu'il écrivait dans sa dernière lettre : « Je suis parvenu au fond d'un trou et je n'en vois pas



la fin. J'ai aimé mon métier et je ne sais rien faire d'autre. Je ne vois pas d'avenir. Je suis broyé, laminé, humilié, fatigué, etc. J'ai toujours respecté mes clients en essayant de rester le plus correct avec eux. De ce côté-là au moins on ne peut rien me reprocher. » Pour l'Ugict-CGT de BNP Paribas, « Toute la vérité doit être faite sur les causes du décès de notre collègue pour que de tels faits ne se reproduisent pas ». Le syndicat a reçu mandat de la Fédération CGT des Syndicats des Personnels des Banques et Assurances pour, le moment venu, se porter partie civile dans la plainte contre X qui a été déposée. De même, si cela s'avérait nécessaire, il interviendrait volontairement dans toute autre procédure.

Consommation

En finir avec l'opacité des prix

L'Indecosa-CGT a dénoncé le 26 février « l'opacité dans la formation des prix » et demandé au gouvernement « un blocage immédiat » des prix des produits de « première nécessité (alimentation, énergie, transport) ». L'association de consommateurs de la CGT a considéré comme « inacceptable la campagne de la grande distribution sur la baisse des prix, alors qu'avec les industries multinationales, ils en ont organisé la hausse ». Pour l'Indecosa-CGT, « il faut rendre transparentes la formation et la fixation des prix » et mettre en place « un dispositif permettant de vérifier les coûts réels de production, de transformation et de commercialisation des produits ».



Résultats de GDF

Un hold-up sur le pouvoir d'achat des familles

Gaz de France, qui doit fusionner avec le groupe Suez avant fin juin, a annoncé avoir dégagé en 2007 un bénéfice record grâce à un climat plus favorable en fin d'année et de bonnes ventes. Son bénéfice net est en hausse de 7,6 % à 2,5 milliards d'euros, et l'excédent brut d'exploitation augmente de 10 % à 5,7 milliards d'euros. La croissance des bénéfices de Gaz de France est « liée essentiellement à la hausse de la marge



sur les usagers », a dénoncé la CGT-Énergie dans un communiqué, regrettant « une sorte de hold-up sur le pouvoir d'achat des familles. [...] Le facteur quasi unique de cette évolution est la hausse de la marge sur les clients », a dénoncé la fédération CGT, qui a souligné que « l'écart entre le coût du gaz importé et le prix payé par les consommateurs s'est ainsi sensiblement aggravé en 2007 ».

Saint-Nazaire

La CGT apprécie le jugement sur la passerelle du Queen-Mary 2

La CGT, partie civile dans le procès de la passerelle du Queen Mary 2, a été très attentive au jugement rendu par le tribunal de Saint-Nazaire le 11 février. « *Tout d'abord et sur le fond c'est l'organisation du travail qui a été condamnée* », se félicitent les syndicats du chantier. Mais la CGT estime que la faiblesse des peines prononcées n'est pas de nature à provoquer l'effet dissuasif pour les entreprises que l'on était en droit d'attendre. Pour la CGT, « *l'organisation du travail n'est pas de la responsabilité de salariés exécutants, car quelques que soient leurs responsabilités, ceux-ci sont amenés à obéir aux ordres, aux orientations des directions d'entreprises. [...] Même si on peut regretter l'absence individuelle de résistance à des stratégies heurtant de plein fouet les consciences des salariés, force nous est de reconnaître que les pressions exercées poussent plus à se soumettre ou se démettre qu'à faire valoir leurs points de vue. Le Tribunal a jugé que d'obéir à des ordres n'était pas prendre la responsabilité de risque envers des personnes et que par contre celui qui fixe les règles était coupable et responsable de toutes les conséquences découlant de ses exigences. En ce sens, nous nous satisfaisons que la justice n'ait pas condamné de simples exécutants, des boucs émissaires* ».



Salariés mariés et pacsés

La Halde recommande l'égalité de traitement

La Haute autorité de lutte contre les discriminations (Halde) a jugé « *discriminatoire* » le refus d'accorder des congés pour événements familiaux aux salariés pacsés et recommande une révision du Code du Travail, dans une délibération du 11 février rendue publique lundi. La Halde a été alertée par une réclamation d'un salarié du Crédit agricole de Charente-Maritime, qui dénonçait une discrimination entre salariés mariés et unis par un pacs (pacte civil de solidarité) concernant les jours de congés spéciaux et



les primes liés aux événements familiaux. L'association Adheos (Centre Gay et Lesbien Charente-Maritime), qui rend publique l'affaire, se félicite de la décision de la Haute autorité. Cette décision devrait avoir pour conséquence une modification du Code du Travail. La Halde recommande en effet au ministre du Travail de faire modifier, « *dans les six mois* », l'article L.226-1 qui fixe la liste des congés pour événements familiaux dont peuvent bénéficier les salariés.

Élus locaux

51% de maires pensent que la situation de la pauvreté s'est aggravée

Une majorité de maires (51 %) pensent que la situation de la pauvreté, dans leur commune, s'est aggravée et qu'il y a plus d'exclus qu'avant, révèle une enquête Sofres-Secours Catholique parue mercredi 27 février. Par ailleurs, l'enquête révèle que 31 % des Français ont le sentiment que, dans leur commune, les personnes en situation de pauvreté sont nombreuses. 11 % des maires sont de cet avis alors qu'ils n'étaient que 5 % en 2001. Aujourd'hui, 43 % des maires estiment que la situation des personnes en emploi précaire s'est dégradée dans leur commune. Ils n'étaient que 10 % en 2001. Une évolution semblable est perceptible chez les femmes seules avec enfants.



Monsanto

La multinationale qui vous veut du bien

Attac, Greenpeace, Les Amis de la Terre, la Confédération Paysanne, Inf'OGM, Via Campesina, Sciences citoyennes, Sherpa, Éditions la Découverte sont engagés dans la promotion et la diffusion du film « *Le monde selon Monsanto, de la dioxine aux OGM, une multinationale qui vous veut du bien* » de Marie-Monique Robin. C'est une enquête rigoureuse et approfondie sur une multinationale



productrice de l'agent orange, de la dioxine, de l'hormone de croissance, du Round Up et des OGM. Les résultats de l'enquête, menée depuis quatre ans, sont implacables. Le DVD va être disponible dès le 11 mars en exclusivité sur arteboutique.com et dans les magasins Nature et Découverte. En attendant, ne ratez pas la diffusion sur ARTE le 11 mars à 21 heures.